

DÉCLARATION À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE

**L'HONORABLE STEVE PETERS
MINISTRE DU TRAVAIL**

**SUR
L'ÉLARGISSEMENT DU CONGÉ FAMILIAL
POUR RAISON MÉDICALE**

**QUEEN'S PARK
LE 30 OCTOBRE 2006**

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer que le congé familial pour raison médicale a été élargi de manière à permettre à beaucoup plus de personnes de prendre le temps dont elles ont besoin pour s'occuper d'un être cher gravement malade.

Ces personnes peuvent à présent le faire sans craindre de perdre leur emploi.

Jusqu'à ce jour, les personnes pouvant prendre un congé familial pour raison médicale se limitaient à un certain nombre de membres de la famille immédiate.

Un employé peut désormais prendre un congé familial pour raison médicale afin de s'occuper de ses frères et sœurs, de ses tantes et de ses oncles, de ses grands-parents, ainsi que de ses neveux et nièces. Il peut également bénéficier de ce congé pour prendre soin de certains parents de son conjoint.

Désormais, il est même possible de prendre ce congé pour un ami proche qui ne fait pas directement partie de la famille.

Monsieur le Président, ce gouvernement reconnaît le fait suivant : les Ontariennes et les Ontariens ont besoin d'avoir la certitude que leur emploi sera protégé pendant qu'ils ou elles s'occupent d'un être cher gravement malade.

En élargissant le nombre de personnes qui peuvent bénéficier d'un congé familial pour raison médicale, nous créons un nouveau niveau d'équité.

Monsieur le Président, les membres de cette Assemblée se rappelleront qu'en 2004, notre gouvernement a introduit des modifications à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* afin de créer le congé familial pour raison médicale, lesquelles ont par la suite été adoptées par l'Assemblée.

Le congé familial pour raison médicale garantit aux employés de l'Ontario qui doivent prendre un congé afin de s'occuper d'un être cher gravement malade qu'ils ne perdront pas leur emploi.

Notre gouvernement est du côté des familles qui doivent soutenir les êtres qui leur sont chers dans leurs derniers jours.

À présent, parce que nous voyons l'avantage du congé proposé, nous pensons qu'il est juste de permettre à davantage d'Ontariennes et d'Ontariens d'être admissibles à ce programme.

Par cette mesure, nous reconnaissons la configuration de la société actuelle, où les membres d'une famille peuvent être séparés par des centaines, voire des milliers, de kilomètres.

Nous reconnaissons ces personnes qui ne sont pas dans une situation familiale traditionnelle.

Et nous reconnaissons également la diversité de la société multiethnique actuelle, où de nombreux groupes comptent sur leur famille élargie pour se soutenir mutuellement.

Monsieur le Président, notre gouvernement est conscient qu'en dehors de la famille, nombreuses sont les personnes qui peuvent apporter un soutien d'une importance fondamentale lorsque la maladie frappe.

Grâce au congé familial pour raison médicale, un employé peut prendre un congé d'une durée maximale de huit semaines, avec protection de l'emploi, afin de prodiguer des soins ou un soutien à une personne souffrant d'une maladie grave qui risque grandement de causer son décès dans un délai de 26 semaines.

À l'instar du congé de maternité et du congé parental, le congé familial pour raison médicale permet aux employés de mieux équilibrer leurs responsabilités familiales et professionnelles.

En outre, certains employés pourraient également être admissibles au programme de prestations de compassion de l'assurance-emploi.

Il ne faut pas chercher bien loin pour voir le niveau croissant de stress que subissent les employés, en raison des conflits entre leur vie familiale et leur vie professionnelle résultant du vieillissement de la population et des exigences toujours croissantes de leur travail.

Les employés risquent plus souvent de manquer le travail parce qu'ils doivent s'occuper de quelqu'un.

Ces employés – nous devons en être conscients – subissent un stress : une personne qu'ils aiment est gravement malade.

Le congé familial pour raison médicale offre un soutien aux personnes dans ce moment de besoin.

Il s'agit aussi d'une initiative positive pour les entreprises.

Le congé assorti d'une protection de l'emploi aide le secteur de l'entreprise en offrant aux employeurs une main-d'œuvre plus positive, plus loyale et plus productive.

Les employeurs savent que prendre soin de sa famille a une incidence directe sur le travail.

Nous croyons en la nécessité de soutenir les Ontariennes et les Ontariens dans les moments difficiles.

Le décès imminent d'un être cher est l'un des moments les plus difficiles de l'existence.

La possibilité de recevoir des soins prodigués par les membres de la famille permettra à de nombreuses personnes de rester beaucoup plus longtemps dans un environnement qui leur est familier.

Ces personnes recevront le réconfort et le soutien des êtres qui leur sont les plus chers.

Notre gouvernement est résolu à améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent en Ontario.

Ce changement offre un soutien à un nombre encore plus élevé de familles, au moment où elles en ont le plus besoin.

Il consolide également les relations de travail entre employeurs et employés.

Et il apportera un réconfort à davantage de personnes gravement malades.

Le congé familial pour raison médicale est l'initiative d'un gouvernement plein de compassion qui a le souci des familles ontariennes.

L'élargissement du congé familial pour raison médicale fait du bien aux familles. Il fait du bien aux employés et aux employeurs. Il fait du bien à l'Ontario.

Merci, Monsieur le Président.